

premier ministre, le secrétaire d'Etat n'aura que vingt minutes pour parler sur l'ensemble des articles.

L'hon. M. MEIGHEN: Il me semble, je n'en suis pas bien sûr, que chaque député a vingt minutes pour examiner un article quelconque et peut encore prendre vingt minutes pour en discuter un autre.

M. MACLEAN (Halifax): Pourrons-nous poursuivre demain la discussion du projet de loi à peu près comme nous avons fait aujourd'hui? Ne pourrait-on pas différer la mise aux voix de la motion après en avoir donné avis ce soir?

L'hon. M. MEIGHEN: Je le crois. Avis peut être donné de la motion ce soir, et nous pourrions peut-être en arriver à une entente.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne conseille pas au Gouvernement d'agir d'une façon plutôt que d'une autre; il est libre de faire comme bon lui semble. L'autre jour, chacun de nous n'a eu que vingt minutes pour discuter l'ensemble des dispositions du bill; et comme je suppose bien qu'il en sera encore de même demain, je conseillerais au solliciteur général de répartir entre les membres du Gouvernement les diverses modifications qu'il peut avoir à proposer.

M. CURRIE: Le secrétaire d'Etat a le droit de prendre la parole sur chacun des articles; mais l'inconvénient que la clôture offre aux membres de la gauche, c'est que la discussion se termine forcément à deux heures du matin.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si tous les articles devaient donner lieu à une discussion, tout député pourrait prendre la parole sur chacun des articles et la garder vingt minutes. Je propose que la suite de la discussion sur l'annexe soit renvoyée à plus tard.

(Cette motion est adoptée.)

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'ai l'honneur de donner avis qu'à la prochaine séance de la Chambre ou du comité, je proposerai que la suite de la discussion sur les articles 1, 2, 3, 4 et 5, sur le titre et l'annexe ne puisse plus être renvoyée à une autre séance, et qu'elle constitue le premier objet des délibérations du comité. Je donne cet avis comptant que nous pourrions, demain matin, en arriver à une entente qui me dispensera de faire la motion. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous avons tous hâte de voir la fin des travaux de la présente session, et nul ne sou-

pire plus ardemment que moi après le jour de la prorogation des Chambres. J'ai donc bon espoir qu'à la suite d'un entretien avec l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Graham) et le premier whip de la gauche (M. Pardee), un arrangement sera fait demain matin qui me dispensera de l'obligation de faire la motion dont je viens de donner avis.

M. LAPOINTE (Montréal): Je compte bien qu'il n'y aura pas d'arrangement de conclu par la gauche avec le Gouvernement, aux conditions que vient de poser le premier ministre, considérant, surtout, que, avant même de nous mettre en main le texte de la mesure, le premier ministre nous a donné avis de l'application du règlement de clôture.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

La séance est levée à une heure moins cinq minutes, mercredi matin.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Mercredi, 12 septembre 1917.

La séance est ouverte à trois heures.

FONCTIONNAIRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

DIVISION DU COMPTE RENDU OFFICIEL DES DEBATS.

M. l'ORATEUR informe la Chambre qu'il a donné l'instruction à M. le greffier de la Chambre de déposer sur le bureau le texte de ses conclusions et de son rapport sur l'abolition de l'emploi de secrétaire du bureau des sténographes de la division du compte rendu des débats, et sur la nomination d'un sténographe additionnel en remplacement du dit secrétaire.

MOTION D'ORDRE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je propose, appuyé par sir George Foster, que la Chambre passe à l'ordre du jour.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Les inscriptions au Feuilleton en tête de l'ordre du jour se bornant à quelques questions et demandes de dépôt de documents, je ferai observer au premier ministre que la besogne de la Chambre ne sera pas retardée, si nous commençons par expédier cet objet.